

SEMAINE DU LUNDI 15 JUIN AU DIMANCHE 21 JUIN 2015

---

## **Les DPJ inquiets de l'impact des réductions de services dans les écoles et les garderies**

**Le Devoir, 6/16/2015, A2 (#réf : 6957)**

Isabelle Paré

Longueur : Moyen; Catégorie : Protection de la jeunesse

Mots-clés : Services dans les écoles, Services de garde, Enfance

*Alors que les enfants signalés à la Direction de la protection de la jeunesse sont en hausse de près de 5 % et les sévices physiques en croissance, les directeurs de la Protection de la Jeunesse (DPJ) se disent particulièrement inquiets des mesures de redressement budgétaires susceptibles de frapper les services aux enfants et aux adolescents. Dans leur bilan annuel dévoilé lundi, les DPJ de l'ensemble de la province ont lancé un appel sans équivoque aux pouvoirs publics et à l'ensemble de la société civile afin de protéger les « besoins fondamentaux des enfants » en cette période de rigueur budgétaire. Cet appel survient alors que les signalements d'enfants en besoin de protection sont en hausse de 4,8 %, avec quelque 86 861 signalements en 2014-2015, et que les cas de sévices physiques ou de risque de sévices physiques sont en croissance, comptant pour plus de 30 % des signalements retenus. Dans ce contexte, il est urgent de resserrer la prévention pour éviter le glissement vers des situations de protection, disent-ils. Les DPJ observent depuis quelques années une recrudescence des cas de sévices physiques, plus marquée dans les régions de Montréal et de Laval, qu'on parvient mal à expliquer. Si la principale cause de signalement demeure la négligence, « il y a aussi de plus en plus de signalements pour de mauvais traitements psychologiques », note Maryse Davreux. « C'est sûr que le contexte socio-économique influe sur l'alcoolisme et la toxicomanie qui ont des impacts directs sur le traitement des enfants. Ça fait quelques années que les abus physiques sont en croissance, et nous collaborons avec les chercheurs pour mieux comprendre ce qui se passe », ajoute la porte-parole des directeurs de la Protection de la jeunesse. L'augmentation sensible des cas qui sont rapportés aux DPJ est attribuable en partie à la sensibilisation croissante du public à l'égard des enfants maltraités, ajoute Mme Davreux. Malgré la hausse des cas, cette dernière affirme que la réponse apportée aux enfants en situation de détresse est très rapide et que les listes d'attente ont diminué, notamment en Montérégie où 98 % des dossiers sont traités en 30 jours. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/442881/les-dpj-inquiets-de-l-impact-des-reductions-de-services-dans-les-ecoles-et-les-garderies>.*

## **Aide médicale à mourir : un délai inévitable selon Peter MacKay**

**Le Devoir, 6/17/2015, A2 (#réf : 6956)**

Hélène Buzzetti

Longueur : Moyen; Catégorie : Aide à mourir

Mots-clés : Cour suprême, Décriminalisation,

*Jugement de la Cour suprême ou pas, l'aide médicale à mourir ne deviendra pas une réalité — légale à tout le moins — sous peu. Le ministre de la Justice fédéral, Peter MacKay, estime qu'il est inévitable qu'Ottawa demande à la Cour suprême de suspendre un peu plus longtemps que prévu l'application de son jugement. « Aurons-nous assez de temps? Certainement pas pendant la vie de ce Parlement. La Cour suprême nous a donné jusqu'à la mi-février [...] et je soupçonne que ce sera très probable qu'un gouvernement élu après le 19 octobre devra demander une prolongation », a déclaré M. MacKay lors d'un point de presse. Quand on lui demande ce qui lui fait croire que les juges accepteraient d'accorder un tel délai, qui avait été discuté et rejeté pendant les audiences, le ministre se montre incisif. « Je rappellerais au tribunal qu'il lui a fallu 20 ans pour infirmer sa propre décision Rodriguez. Il lui a fallu 16 mois pour casser la décision de la Cour d'appel de Colombie-Britannique dans la cause Carter. Alors je pense que ce serait une requête raisonnable. » En février dernier, les neuf juges de la Cour suprême ont tranché à l'unanimité qu'il fallait décriminaliser l'aide médicale à mourir dans le cas de personnes atteintes de « problèmes de santé graves et irrémédiables » leur causant des souffrances « persistantes » leur étant « intolérables ». Le tribunal, qui cassait ainsi sa décision prise en 1993 dans la cause Sue Rodriguez, a accordé un sursis de 12 mois au gouvernement. À la mi-février 2016, les articles du Code criminel interdisant l'aide à mourir deviendront nuls. La loi québécoise sur les soins en fin de vie devrait entrer en vigueur en décembre. Le jugement de la Cour suprême va encore plus loin que la loi québécoise en ce qu'il autorise l'aide à mourir même dans le cas de personnes qui ne sont pas en fin de vie. Pour lire l'article : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/442989/aide-medicale-a-mourir-un-delai-inevitable-selon-peter-mackay>.*

---

## **Le taux de suicide en forte baisse au Québec**

**Le Devoir, 6/18/2015, A5 (#réf : 6958)**

Isabelle Paré

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Suicide, Prévention, Soutien aux personnes à risque

*Alors que le Québec a longtemps affiché l'un des taux de suicide les plus élevés en Occident, les plus récentes données font état d'un recul de 50 % du nombre de suicides chez les jeunes et de 30 % chez les adultes en 12 ans. Un succès notoire qui fait maintenant du Québec un exportateur de connaissances en matière de prévention du*

## REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 15 au 21 juin

*suicide. « Le Québec a longtemps fait les manchettes avec ses taux de suicide inquiétants. Quand ça se met à mieux aller, personne n'en parle. Les résultats actuels prouvent que la prévention, ça marche », affirme Brian Mishara, président du comité organisateur du Congrès mondial de l'Association internationale pour la prévention du suicide tenu à Montréal récemment et expert en prévention du suicide à l'UQAM. Depuis le sommet atteint en 1999, avec 22 suicides par 100 000 habitants, le nombre de suicides au Québec a ensuite fléchi de 4 % par année pour atteindre 13,1 en 2012. Chez les jeunes, le nombre de suicides a chuté de moitié. Lancée en 1999, la Stratégie nationale pour la prévention du suicide, axée sur la sensibilisation et les mesures de soutien aux personnes à risque, semble porter ses fruits. Plusieurs experts présents à ce congrès mondial ont fait état de nouvelles pistes pour prévenir le suicide, notamment celles offertes par les nouvelles technologies. Les intervenants doivent s'ajuster à la présence des réseaux sociaux, puisque plusieurs personnes dévoilent désormais leurs intentions suicidaires sur diverses plateformes de partage. « Les intervenants doivent pouvoir répondre par texto ou en clavardant. Bien des jeunes n'utilisent jamais leur téléphone pour faire des appels », explique ce dernier. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/443097/le-taux-de-suicide-en-forte-baisse-au-quebec>.*

---

### **CELI : Québec emboîte le pas à Ottawa**

**Le Devoir, 6/19/2015, A7 (#réf : 6959)**

Éric Desrosiers

Longueur : Moyen; Catégorie : Fiscalité

Mots-clés : Famille, CELI, Produits hygiéniques féminins

*Ne voulant pas priver ses citoyens d'un avantage fiscal accordé aux autres Canadiens, Québec a choisi de suivre Ottawa dans sa décision controversée de porter de 5500 \$ à 10 000 \$ le plafond du CELI. Le ministre québécois des Finances, Carlos Leitão, en a profité jeudi pour annoncer qu'il allait aussi imiter le gouvernement fédéral en éliminant la TVQ sur les produits hygiéniques féminins et en modifiant les règles s'appliquant aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FEER). Au cabinet du ministre, on a expliqué au Devoir que comme les règles fiscales fédérales s'appliquent automatiquement aux autres provinces, le Québec aurait fait bande à part autrement. Créé en 2009, le CELI pouvait jusque-là avoir encore l'air de profiter un peu à tout le monde, y compris aux ménages à revenus plus modestes, avait-il dit dans un rapport sur le sujet au mois de février. Mais avec un plafond deux fois plus élevé, les montants admissibles deviendront rapidement si élevés que seulement les plus riches pourront en profiter. Contrairement au CELI, l'élimination des taxes à la consommation sur les produits hygiéniques féminins semble faire l'unanimité depuis son annonce, par Ottawa, à la fin du mois de mai. Au Québec, ces produits ne seront plus soumis à la taxe de vente du Québec (TVQ) à compter du 1er juillet, a-t-on précisé au bureau de Carlos Leitão. Québec s'est aussi rallié à la décision d'Ottawa d'abaisser les facteurs de retrait minimal s'appliquant aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FEER) qui s'appliquent de 71 ans à 94 ans. La mesure vise à tenir compte des véritables perspectives de rendements à long terme ainsi que d'inflation.*

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 15 au 21 juin**

Lien : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/443208/celi-quebec-emboite-le-pas-a-ottawa>.

---

**La grosse polyvalente, inadaptée aux 12 à 14 ans?**

**La Presse, 6/20/2015, Cyberpresse (#réf : 6954)**

Louise Leduc

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Polyvalente, Décrochage, CSDM

*Les jeunes de 12 à 14 ans n'ont pas la maturité nécessaire pour être parachutés dans une grosse polyvalente, ils sont trop nombreux à y décrocher et il faut impérativement repenser l'école secondaire, conclut la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui envisage l'implantation de modèles plus appropriés dès la rentrée 2016-2017. Parmi les avenues les plus envisagées : la création d'écoles intermédiaires, qui regrouperaient des élèves du dernier cycle du primaire avec des jeunes du premier cycle du secondaire. L'idée de l'école intermédiaire revient donc à l'avant-plan, dans la bouche de Mme Harel Bourdon comme dans un document déposé mercredi au conseil des commissaires, qui évoque la nécessité de réfléchir à l'implantation prochaine « d'un projet pilote d'école intermédiaire ». La CSDM planche à fond sur la question depuis un an et son intuition de départ – celle de l'inadéquation entre les besoins des élèves et l'environnement des grosses polyvalentes – trouve sa confirmation dans une recherche de Roch Chouinard, professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, spécialisé dans l'organisation et la gestion de la classe du primaire et du secondaire. Il faut faire quelque chose parce que la période qui se situe entre 12 et 14 ans, est-il encore écrit, constitue souvent « un point de bascule [d'un] processus qui mènera, quelques années plus tard, au décrochage scolaire ». Et de fait, rappelle Mme Harel Bourdon, trop d'élèves accumulent encore des retards scolaires et abandonnent encore l'école sans avoir obtenu un diplôme. Au ministère de l'Éducation, Julie White, attachée de presse du ministre François Blais, explique que « les commissions scolaires sont responsables de l'organisation scolaire sur leur territoire » et que le gouvernement Couillard n'a pas d'objection à la création d'écoles intermédiaires, « qui d'ailleurs, existent déjà dans certains endroits au Québec ». En plus de songer à l'implantation d'écoles intermédiaires, la CSDM étudie aussi d'autres pistes, comme celle de réserver une section à part aux jeunes de 12 à 14 ans dans les écoles secondaires normales. Pour lire l'article : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201506/19/01-4879656-la-grosse-polyvalente-inadaptee-aux-12-a-14-ans.php>.*

---

**REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE**  
**Semaine du 15 au 21 juin**

**Garderies – Québec détaille ses coupes de 74 millions**

**Le Devoir, 6/20/2015, A2 (#réf : 6955)**

Karl Rettino-Parazelli

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Coupes budgétaires, Qualité des services, CPE

*Les garderies du Québec savent désormais comment les coupes de 74 millions annoncées dans le cadre du dernier budget provincial les affecteront. Les règles budgétaires dévoilées vendredi par le ministère de la Famille annoncent des impacts directs sur la qualité des services offerts, dénoncent les centres de la petite enfance (CPE) et les garderies privées subventionnées. Les compressions budgétaires s'appliquent dès cette année. D'ici le 31 mars 2016, le réseau de garderies devra donc réduire son budget pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Les CPE font face à des coupes de 36,9 millions de dollars, tandis que les bureaux coordonnateurs des services de garde en milieu familial doivent retrancher 1,7 million. Le gouvernement puisera également près de 13 millions dans les surplus du réseau des garderies, dont le total frôle les 200 millions. Il s'agit d'un des quatre scénarios présentés par la ministre de la Famille, Francine Charbonneau, à la suite du dépôt du plus récent budget Leitão. L'association des CPE déplore également que le gouvernement n'ait pas retenu son idée de permettre aux CPE d'accueillir plus d'enfants que ce que prévoit leur permis pour compenser les absences quotidiennes. Pour ce qui est des garderies privées subventionnées, elles subissent des coupes de quelque 22 millions. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/443327/garderies-quebec-detaille-ses-coupes-de-74-millions>.*

---

**NOTE:** *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*